

République Française  
Département : ARIEGE  
Arrondissement : Pamiers  
**CAMON - Commune**

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE\_2026\_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation : 27/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Julien MERLOS.

Présents : Balder DE MOYER, Julien MERLOS, Michel LEDANSEUR, Mathieu MILANESE, Marianne ROQUES, Jean Paul DE SOUSA TANCHAO

Représentés : Sylvain DUMONS représenté par Julien MERLOS

Absents et Excusés : Sylvie CZECZOTKA, Claude DUMONS, Ramon PALME

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Balder DE MOYER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte unique financier - CAMON 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026  
Date de réception de l'AR: 09/03/2026  
009-210900742-DE\_2026\_001-DE  
A G E D I

DE\_2026\_001

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	110 326,40	0,00	134,89	0,00	110 461,29
Opérations exercice	212 942,29	270 130,36	43 995,29	26 963,71	256 937,58	297 094,07
<b>Total</b>	212 942,29	380 456,76	43 995,29	27 098,60	256 937,58	407 555,36
Résultat de clôture		167 514,47	16 896,69			150 617,78
Restes à réaliser	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total cumulé</b>	0,00	167 514,47	36 896,69	20 000,00	20 000,00	170 617,78
<b>Résultat définitif</b>		167 514,47	16 896,69			150 617,78



Sylvie CZECZOTKA se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Julien MERLOS, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Sylvie CZECZOTKA, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Julien MERLOS  
Président de séance

Balder DE MOYER  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026

Date de reception de l'AR: 09/03/2026

009-210900742-DE\_2026\_001-DE

A G E D I

DE\_2026\_001